Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 7 (1898)
Heft: 24

Vereinsnachrichten: Zur gefl. Notiz = Avis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Basel, den 18. Juni 1898. ✱ № 24. ✱ Bâle, le 18 Juin 1898.

Erscheint Samstags

Paraissant le Samedi

Hôtel-Revue

Abonnement:
Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—
Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—
Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
20 Cts. per 1 spaltige Petitzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprech. Rabatt.
Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Petitzeile oder deren Raum.

Abonnements:
Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—
Pour l'Etranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 Cts. pour la petite-ligne ou son espace. — Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins | 7. Jahrgang | 7me Année | Organe et Propriété de la Société suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel ✱ TÉLÉPHONE 2406 ✱ Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

Zur gefl. Notiz.

Letzte Woche ist mit dem Versandt der „Hotel-Führer" an die Hotels begonnen worden und zwar in derjenigen Reihenfolge, in welcher die Bestellungen eingelaufen sind. Wer allenfalls noch von den Büchern wünscht, aber die Bestellung noch nicht eingesandt hat, ist ersucht, dies beförderlichst zu thun, unter genauer Angabe der Zahl in jeder der drei Sprachen. Nachbestellungen werden nur ausgeführt, soweit der für dieses Jahr zum Vertrieb bestimmte Vorrat reicht. Gleichzeitig bitten wir um jeweilige, beförderliche Rücksendung der Kistchen.

Basel, den 18. Juni 1898.

Für das Centralbureau,
Der Chef: **O. Amsler-Aubert.**

AVIS.

La semaine dernière a commencé l'expédition du guide *Les Hôtels de la Suisse* aux hôtels qui en avaient fait la demande. L'envoi se fait suivant la rentrée des commandes. Ceux qui désirent en recevoir et qui n'ont pas encore fait la demande sont invités de s'exécuter à bref délai, en indiquant exactement le nombre d'exemplaires dans chacune des trois langues. Les ordres supplémentaires seront effectués suivant la réserve destinée à être distribuée cette année. Prière de retourner les caisses aussitôt reçues.

Bâle, le 18 juin 1898.

Pour le Bureau central,
Le chef: **O. Amsler-Aubert.**

Au Valais.

La Société des maîtres d'hôtels de la vallée du Rhône et de Chamonix a tenu, le 5 juin, son assemblée générale annuelle à Finshauts. Le gouvernement avait délégué M. le conseiller d'Etat Chappax et la Société suisse des hôteliers était représentée par l'auteur de ces lignes. La fête, à laquelle les hôteliers du Valais ont su donner un charme tout particulier, a commencé à Vernayaz, au Grand Hotel, où avait lieu la réception officielle. De là, visite des célèbres *Gorges du Trient*, musique en tête. A 10 heures, départ pour Finshauts par Salvan. Le voyage, effectué dans quatorze voitures, permit d'admirer une superbe nature; il contribua d'autant plus à entretenir les bonnes dispositions des assistants, que l'azur du ciel éclatait sur les têtes. Le dîner, qui eut lieu à l'Hôtel des Gorges du Triège, à Salvan, fut apprécié de chacun.

Le trajet de Salvan à Finshauts se développe en aspects variés; ici, c'est le *Lac de Combasse*, dans un site idyllique, là, les *Gorges du Triège*, qui méritent d'être vues; cependant, le voyage ne devait pas se terminer sans incident; bientôt le ciel se couvrit de nuages et, jusqu'à Finshauts, le parapluie ne fut certes pas inutile.

L'accueil cordial reçu à l'Hôtel Bel-Oiseau et l'arrivée des collègues de Chamonix ramenèrent la gaîté sur les visages rembrunis et l'assemblée générale, consacrée aux affaires, commença une bonne heure plus tard que cela n'avait été prévu au programme.

L'ordre du jour portait surtout deux objets principaux, qui, semblait-il, devaient susciter des discussions interminables: l'introduction d'un prix de pension unique et la réclame collective. Sur le premier point, qui avait été accepté déjà par l'assemblée de l'an dernier et renvoyé au Comité pour de nouvelles propositions, il fut décidé que le prix de pension, sans la chambre, serait de 5 francs au minimum, puis que toute infraction à cette mesure serait passible d'une amende de 100 francs, et, en cas de récidive, de l'exclusion de la société avec mise à l'index.

M. *Exhenry*, de Chamonix, a présenté un rapport détaillé sur la réclame collective. La discussion a été fort animée et, finalement, l'assemblée a nommé une commission chargée d'examiner encore l'affaire et de déposer un rapport et des propositions dans la prochaine assemblée générale. Sur l'invitation de M. de Grisogono, Saint-Maurice a été choisi à l'unanimité comme siège de cette assemblée.

Le banquet officiel, qui a commencé à 8 heures seulement, au lieu de 6½ h., a été servi de façon remarquable. 60 personnes y ont pris part; les hôtes, M. et Mme. Chappex, ont mérité les éloges sans réserve de tous les convives aussi bien pour l'abondance et la finesse du menu que pour le service lui-même.

Le premier discours a été prononcé par M. Chappex lui-même, qui a souhaité la bienvenue à ses hôtes et les a conviés à se tenir solidement unis, seul moyen, dit-il, d'atteindre un but appréciable.

M. *Chappax*, conseiller d'Etat, dans un discours chaleureux et enthousiaste, a célébré l'hôtellerie comme une science et porté un toast à son développement et à sa prospérité.

M. *Cathrein*, d'Eggishorn, a insisté, en termes excellents, sur l'importance de l'industrie des hôtels au point de vue du canton du Valais. Après avoir remercié les autorités de leurs bonnes dispositions, il a conclu que la science des hôtels, vantée par le précédent orateur, ne s'est pas encore élevée à la hauteur nécessaire dans le canton du Valais, qu'il y a beaucoup de *maîtres d'hôtel*, mais peu de véritables *hôteliers*, parce que plusieurs d'entre eux, sans en excepter lui-même, ont été poussés par l'occasion à la pratique de la profession et manquent, en beaucoup d'endroits, de la préparation nécessaire. Il est donc dans l'intérêt de la collectivité, comme de l'individu, de rester en union étroite et de s'instruire mutuellement pour arriver peu à peu au sentiment et à la conscience professionnels. C'est à ces efforts que boit M. Cathrein.

L'auteur de ces lignes a pris ensuite la parole; après avoir remercié le Comité de l'invitation qui lui a été faite, il a saisi avec plaisir l'occasion de démontrer que le canton du Valais, grâce à ses remarquables beautés naturelles et au développement de son industrie hôtelière, occupe en Suisse une des premières places parmi les centres d'étrangers. Cependant, il est au dernier rang en ce qui concerne ses rapports avec la Société suisse des hôteliers. Si le comité de cette dernière a officiellement accepté l'invitation, ce n'est pas sans arrière-pensée. En effet, il a vu dans cette circonstance une occasion favorable de resserrer, plus que ce n'a été le cas jusqu'ici, les liens existant entre les associations. Les intérêts que défend la Société suisse des hôteliers en ce qui concerne l'extention du mouvement des étrangers et le développement de l'industrie hôtelière, sont aussi ceux des hôtels du Valais. Le comité de la Société suisse des hôteliers se verra donc conduit à engager des relations plus intimes avec les hôteliers de la vallée du Rhône et de Chamonix; à cet effet, il chargera son secrétaire de parcourir ces contrées dans le courant de l'été et d'inviter ceux qui ne font pas encore partie de l'association à y entrer.

L'orateur a terminé son discours en portant un toast au développement de l'industrie hôtelière du Valais et de Chamonix, à l'esprit de solidarité et de collégialité entre les membres de la société.

Là-dessus le banquet a pris fin; mais l'animation n'en a pas moins continué de plus belle et la réunion s'est terminée par un tour de danse. Sur ces entrefaites, le ciel s'était rasséréné, de sorte qu'au matin le glacier du Trient étincelait sous les rayons du soleil; aussi le retour par la Tête-Noire et la Forclaz, sur une route bordée d'intéressantes parois de rochers et de torrents écumeux, fit-il battre les cœurs plus vite.

Il convient ici de témoigner une reconnaissance particulière aux deux conducteurs de la caravane, MM. Lugon, à Vernayaz, et H. Rouiller, à Martigny. Grâce à leurs précautions et à leur prudence, la traversée n'a pas été troublée par le moindre accident. Sur l'invitation cordiale de M. Rouiller et de son aimable compagne, un souper excellent, servi sur une table gaîment décorée, eut lieu le soir à l'Hôtel Clerc, à Martigny. Le temps s'écoula trop vite jusqu'au moment où les convives se séparèrent après avoir échangé une affectueuse poignée de main et s'être dit: „Au revoir!"

Ceux des assistants qui s'en retournaient vers les rives du Léman, attendait chez M. de Grisogono, à Saint Maurice, comme coup de l'étrier, un buffet bien garni pour la circonstance et arrosé du meilleur crû.

Ces deux journées laisseront le plus agréable souvenir à ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, les ont si heureusement vécues.

Menu
du banquet à l'Hôtel Bel-Oiseau, Fins-Hauts:

Hors-d'Œuvre
Potage Tortue
Truite du Rhône, sauce hollandaise
Pommes nature
Filet de Bœuf à la Jardinière
Suprême de Volaille à la Bel-Oiseau
Sauce Périgueux
Asperges en branches, sauce verte
Perdreaux et Faisans rôtis sur canapés
Salade Saison
Plum-pudding à la Victoria
Bombe à la Vanille
Pâtisserie — Desserts

Es hat sich wieder Einer Luft gemacht.

Unter dem Titel *Schweizer Reise-Erlebnisse* leistet sich ein Herr Dr. Kersau in dem in Berlin erscheinenden „Tourist" folgende Ergüsse:

„Es werden in der Schweiz allenthalben Verkehrswege ausgebaut und verbessert, und der Fremdenbesuch in diesem Lande nimmt von Jahr zu Jahr mehr zu. Der grosse Verkehr hat aber auch verschiedentlich Missstände gezeitigt. Ich kenne, resp. bereise die Schweiz seit 1868 und muss gestehen, dass es mir früher dort bedeutend besser gefiel, als jetzt, trotz der einfacheren Verhältnisse. Namentlich aber tritt eine gewisse Vernachlässigung und Nichtachtung gegenüber dem Deutschen zu Tage, wodurch gegenwärtig das Reisen in der Schweiz recht unerquicklich gemacht wird.

Im Nachstehenden will ich nun auf Grund meiner, ich kann wohl sagen, recht reichen Erfahrungen in dieser Hinsicht, sowohl im Interesse des Landes selbst, als auch seiner Besucher, einige Punkte zur Sprache bringen, welche mir als am meisten einer Reform bedürftig erscheinen.

Besuch der Schweiz nach der Saison.

Die Schweiz nach Schluss der Saison zu besuchen, möchte ich Jedermann entschieden abraten, da dies ein sehr fragliches, mit viel Aerger und Strapazen verknüpftes Vergnügen ist. So sind z. B. die Hoteliers nicht etwa erfreut, zu dieser Zeit noch Gäste zu erhalten und zu bewirten, sondern scheinen vielmehr zufrieden zu sein, von niemanden mehr aufgesucht zu werden. Sie haben eben alle in der Saison reiche Ernte gehalten und möchten nun ausruhen.

Man wird fast überall mit unfreundlichen Gesichtern empfangen, sehr häufig unhöflich, sogar schlecht bedient. Die Speisen lassen viel zu wünschen übrig und trotzdem werden „Saisonpreise" dafür gefordert. Dasselbe lässt sich von den Mietswagen sagen.

Von dem erwarteten Genuss kann schon dieserhalb keine Rede sein, und meistenteils kehrt man voll unangenehmer Erinnerungen und Enttäuschungen zurück."

(*Anmerk. der Redaktion der H.-R.* In Saisongeschäften sind die Angestellten für die Saison engagiert und nach einem gewissen Termin nicht mehr zu halten, weil sie ihre Winterstellen antreten müssen. Jeder Hotelier wird sich darnach einrichten, wenn ihm eine *verlängerte* Saison *garantiert* wird. Dass aber bei nur *einigen* Gästen ein Teil des leider nur zu geringen Sommerprofites wieder drauf geht, ist ebenso wahr. Daher der Drang, lieber zu schliessen, als mit Verlust zu arbeiten. Eigentliche Saisonpreise werden in der sogenannten Nachsaison nirgends berechnet.)

Passanten.

„Die allergeringste Aufmerksamkeit, von Zuvorkommenheit nicht zu sprechen, lässt man Passanten angedeihen; diese müssen alles teurer bezahlen und erhalten für ihr schweres Geld vielfach nicht das, was sie dafür zu beanspruchen haben. Man weist ihnen meist Zimmer in den höheren und höchsten Etagen an. Es passierte mir, dass ich in einem der ersten Hotels (in Z.) trotzdem ich mich einige Tage vorher angemeldet und „2 gute, nicht hoch gelegene Zimmer" bestellt hatte, bei meiner Ankunft ganz einfach, obgleich die unteren Etagen frei waren, Zimmer in der 4ten Etage angewiesen bekam und dennoch fast Bel-Etage-Preise zahlen musste. Speisen und Getränke waren ebenfalls fabelhaft teuer: 1 Bouillon mit ²/₂ Brödchen 1.50 Fr.; 1 Diner 6 Fr.

In einem anderen Hotel (i. G.) fragte mich der Portier, auf meine Bemerkung hin, dass ich angemeldet sei, in sehr naiver Weise, ob ich auch zur Table d'hôte angemeldet wäre (ganze 3 Personen nahmen ausser uns zwei daran theil!)"

(*Anmerk. der Red. der H.-R.* Wäre die naiv sein sollende Frage betr. die Anmeldung zur Table d'hôte nicht erfolgt, so hätte der Herr Doktor hieraus vermutlich den Schluss gezogen, dass man nur für drei gekocht und sich gesagt habe, wo für drei gekocht ist, können auch fünfe essen. Gründe zum Bemängeln finden sich immer für den, der sie sucht.)

„In einem dritten Hotel (in L.) hatte ich mich ebenfalls vorher angemeldet mit der Bemerkung, dass ich „voraussichtlich" an dem und dem Tage ankommen würde. Auf diese Anmeldung hin berechnete später der findige Hotelier für Logis eine Nacht mehr, und erst auf meine Reklamation hin stand er von seiner unberechtigten Forderung ab, welche er damit zu entschuldigen suchte, dass er das Zimmer reserviert und dadurch „viele Gäste habe abweisen" müssen. Auch hierbei muss ich konstatieren, dass das Hotel fast unbesetzt war".

(*Anmerk. der Red. der H.-R.* Was würde der Herr Doktor wohl gesagt haben, wenn er, trotz seiner Vorausbestellung, bei Ankunft kein Zimmer reserviert gefunden hätte? Er würde auf sein gutes Recht und auf die Pflicht des Hoteliers gepocht haben, obwohl weder ein Recht noch eine Pflicht bestanden hätte. Geschäft ist Geschäft, und was bestellt ist, d. h. reserviert wird, sollte auch bezahlt werden. Dass noch andere Zimmer im Hotel leer blieben, beweist nicht, dass der Hotelier gerade das reservierte nicht hätte an den Mann bringen können.)

„Ich war später Zeuge, wie derselbe Wirt eine französische Familie übervorteilen wollte, indem er beim Wechseln einen falschen Kurs angab.